

COMMUNE DE JORAT-MENTHUE

Localité de Sottens

PLAN 1002

Coordonnées moyennes: 2'546'545 / 1'167'450

Propriétaires : PPE 30-1 MICHAUD Jean-Pascal et MICHAUD Christine Sylvia
PPE 30-2 MICHAUD Alain Jean et MICHAUD Magali Marie Francine

En cours d'inscription :

PPE 30-1, 30-3 et 30-4 MICHAUD Jean-Pascal et MICHAUD Christine Sylvia
PPE 30-2, 30-5, 30-6 et 30-7 MICHAUD Alain Jean et MICHAUD Magali Marie Francine

Pour le compte de : PPE 30-2 MICHAUD Alain Jean et MICHAUD Magali Marie Francine

DESIGNATION CADASTRALE

Parcelle n° 30 - "A Sottens"

Habitation, atelier, dépendance n° 9 422 m²Garage n° 142 71 m²Place-jardin 1'641 m²2'134 m²

SERVITUDES * reportées sur plan

- * 115'939 Passage à pied et pour tous véhicules
- * 115'941 Canalisations d'eau et d'eaux usées
- * 115'942 Canalisations d'eaux claires
- 2018/12218 Usage de chaufferie
- * 2018/12218 Canalisations de chauffage

Servitudes liées à la PPE en cours d'inscription

MENTION

- 121'459 Administrateur : MICHAUD Alain

Propriétaires voisins :

Parcelle 48 MICHAUD Jean-Pascal et MICHAUD Christine Sylvia

Parcelle 124 CAILLET Jacques et TROUBAT Mady Josiane

Zone du village (env. 2'014 m²) (Plan général d'affectation en vigueur)

Zone centrale 15 LAT A (Plan d'affectation en cours de procédure)

Secteur de protection des eaux : Au / Degré de sensibilité au bruit : III

Recensement architectural : note 4 pour le bâtiment n° 9 ECA et note 6 pour le garage n° 142 ECA

Limite des constructions : ne concerne pas le projet

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan du Registre Foncier

du 11.07.2026 au 09.08.2026

5804-2025-20 / ATR

Camac : 248579

STI

SERVICE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
DU GROS-DE-VAUD 1040 ECHALLENS

OBJET DE LA DEMANDE

Construction d'un garage 2 places

Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture (22m²)

Pose d'un poêle à bois d'agrément dans un logement existant

Dérogations au règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (en vigueur)

- A l'article 3.2.2 (surface constructible)
- A l'article 3.5 (distance entre bâtiments et à la limite)

Remarque : La réalisation du projet nécessite la modification de la servitude d'usage de jardin en cours d'inscription

Détails : voir plans de l'architecte

PLAN DRESSE POUR DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Sébastien Hämmerli / Inés Sancho Dupraz

Ingénieurs géomètres brevetés



Les propriétaires:

Echallens, le 20 mars 2026



ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA

DT n° 5804-044 - Echallens, le 20 mars 2026

1:500

Mensuration semi-numérique numérisée
Source : Géodonnées Etat de Vaud du 06/11/2019